



DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

Le vingt et un mars deux mille dix neuf

Le conseil municipal de la commune de SURY LE COMTAL (Loire) s'est réuni en session publique au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 14 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

PRESENTS : Mmes et Mrs MARTIN Y. - MAZET J. - BOASSO J.M. - HAREUX T. - BERNARD R. Adjoints PINATEL M-C. - FAURE L - MICHEL G. - MATILLON P. - JACQUEMOND M. - FRERY P. - LEWER A. - CHAMPAVERT Y. - KRAFFT N. - BRESSET P. - YAVAZ Z. - FURNON R. - BERNARD L. - DE VERON D. Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : DOLE L. pouvoir à FAURE L. - ROUX N. pouvoir à BERNARD R. - GUILLEM Y pouvoir à MAZET J. - MERIDJI K. pouvoir à PINATEL M-C. - FOURNEL I. pouvoir à MARTIN Y. - BONNET S. pouvoir à BOASSO J.M. - COCAGNE D. pouvoir à HAREUX T. - SZNYCER F. pouvoir à FURNON R. - LANCELEVÉE N. - FOREST T.

Nombre de conseillers

En exercice	29
Présents	19
Votants	27

Secrétaire élu : MAZET Jacques

Début de la séance : 20H00

Délibération n° 2019/21/03/24 Bilan formation 2018 des élus

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver le bilan de formation des élus de la commune en 2018.
- De dire que ce document sera annexé au Compte Administratif 2018.

Délibération n° 2019/21/03/25 Rapport annuel sur les opérations immobilières de la commune en 2018

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver le bilan des opérations immobilières effectuées sur le territoire de la commune en 2018.
- De dire que ce document sera annexé au Compte Administratif 2018.

Délibération n° 2019/21/03/26 Budget Communal- Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 22 voix pour et 3 abstentions décide :

- D'approuver le compte de gestion du budget Communal – exercice 2018

Délibération n° 2019/21/03/27
Subventions 2019

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 22 voix pour et 3 abstentions décide :

- d'approuver les exécutions 2018 des sections de fonctionnement et d'investissement
- d'approuver les résultats du compte administratif 2018.
- d'approuver le compte administratif du Budget Communal – exercice 2018.

Délibération n° 2019/21/03/28
Affectation du résultat Budget Commune

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 22 voix pour et 3 abstentions décide :

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 1 283 028.35 €
B Résultats antérieurs reportés + 2 224 148.37 €		
C Résultat à affecter (A+B)		+ 3 507 176.72 €
D Solde d'exécution cumulé d'investissement		+ 284 205.28 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement		- 1 023 137.00 €
Besoin de financement F	=D+E	- 738 931.72 €
AFFECTATION = C	=G+H	+ 3 507 176.72 €
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement		+ 738 931.72 €
2) H Report en fonctionnement R 002		+ 2 768 245.00 €
DEFICIT REPORTÉ D 002		0.00 €

Délibération n° 2019/21/03/29
Budget Eau - Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 24 voix pour et 1 abstention décide :

- D'approuver le compte de gestion du budget de l'eau – exercice 2018

Délibération n° 2019/21/03/30
Budget de l'Eau - Vote du compte administratif 2018

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 24 voix pour et 1 abstention décide :

- d'approuver les exécutions 2018 des sections de fonctionnement et d'investissement
- d'approuver les résultats du compte administratif 2018.
- d'approuver le compte administratif du Budget de l'eau – exercice 2018.

Délibération n° 2019/21/03/31
Affectation du résultat Budget Eau

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 24 voix pour et 1 abstention décide :

- D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A <u>Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 95 904.65 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u>		+ 569 889.57 €
C Résultat à affecter (A+B)		+ 622 484.56 €
D <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>		+ 239 857.77 €
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		-394 700.00 €
Besoin de financement F	=D+E	- 154 842.23 €
AFFECTATION = C	=G+H	+ 622 484.56 €
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement		+ 154 842.23 €
2) H Report en fonctionnement R 002		+ 467 642.33 €
DEFICIT REPORTÉ D 002		0.00 €

Délibération n° 2019/21/03/32 Vote des taux des trois taxes locales

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 26 voix pour et 1 abstention décide :

- D'adopter, pour l'année 2019, les mêmes taux pour la taxe d'habitation et les taxes foncières que ceux de l'année 2018.

Délibération n° 2019/21/03/33 Commune - Budget primitif de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 24 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention décide :

- D'approuver le budget primitif de la commune – exercice 2019

Délibération n° 2019/21/03/34 Etat de répartition de l'encours de la dette – Budget Primitif 2019

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 25 voix pour et 2 abstentions décide :

- D'approuver l'encours de la dette exposé ci-dessus.

Délibération n° 2019/21/03/35 Eau- Budget primitif de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 26 voix pour et 1 contre décide :

- d'approuver le budget primitif de l'eau – exercice 2019

Délibération n° 2019/21/03/36 OGEC – Versement du solde 2018

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à payer à l'OGEC le solde de 53 273 € au titre de l'année 2018
- De dire que la dépense a été inscrite au budget primitif 2019.

Délibération n° 2019/21/03/37
OGEC – Participation 2019

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à payer à l'OGEC l'acompte de 101 060 € au titre de l'année 2019.

Délibération n° 2019/21/03/38

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- Donner un avis favorable à la demande de subvention exceptionnelle de l'association de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole pour un montant de 1 410 €.
- Habilite Monsieur le Maire à payer la subvention à l'association l'Office Central de la Coopération à l'Ecole pour un montant de 1 410 €.

Délibération n° 2019/21/03/39

Ajout de tarifs sur l'eau

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'acter l'ajout des tarifs proposés ci-dessus
- D'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

Délibération n° 2019/21/03/40

Procédure menée par le CDG42 pour conclure une convention de participation pour le risque « santé » et/ou pour le risque « prévoyance ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

Article 1 : de souhaiter s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire :

- dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « santé »
- et/ou**
- dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « prévoyance »

Article 2 : de mandater le cdg42 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le (ou les) risque(s) choisi(s)

Article 3 : d'indiquer que, dans le cadre de cette convention de participation, la collectivité s'engage à participer financièrement pour le (ou les) risque(s) choisi(s), qui feront l'objet d'une contribution définie lors de sa contractualisation.

Article 4 : de s'engager à communiquer au cdg42 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause et autorise le cdg42 à collecter directement auprès des caisses de retraite, pour son compte, les caractéristiques relatives à la population retraitée.

Article 5 : à l'issue de cette procédure de consultation, de conserver l'entièvre liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. Son adhésion se fera, par délibération et contractualisation proposée par le CDG42 et le prestataire retenu.

Délibération n° 2019/21/03/41

Acquisition de plusieurs parcelles dans le cadre de la liaison des deux zones d'activités de Sury le Comtal

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver l'acquisition des parcelles précitées
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération.

Délibération n° 2019/21/03/42

Convention de mise à disposition du service système d'information géographique de Loire Forez agglomération pour l'adressage

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la mise à disposition du service « système d'information géographique » de Loire Forez agglomération pour un accompagnement dans la démarche d'adressage, à compter de la date de signature de la convention par les deux parties.
- D'approuver la convention jointe à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération n° 2019/21/03/43

Approbation de l'élaboration d'une zone agricole protégée sur la commune de SURY LE COMTAL

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 25 voix pour et 2 abstentions décide :

- D'approuver le projet de Zone Agricole Protégée sur les communes de Bonson, Sury-le-Comtal et Saint-Just-Saint-Rambert.

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Décision n° 2019/02/02 du 14/02/2019

Avenant N° 17 à la convention passée entre la commune de Sury-le-Comtal et la Société CHATAIN Poids Lourds pour la location d'un terrain situé au lieu-dit « La Gare ».

La valeur de l'indice du 3^{ème} trimestre 2017 étant de 126.46 et celui du 3^{ème} trimestre 2018 étant de 128.45, le montant annuel de la location est porté de 238.41 € à 242.16 € avec effet au 1^{er} avril 2019.

Décision n° 2019/02/03 du 20/02/2019

Marché de travaux : Réfection de réseaux d'eau potable sur la commune de Sury le Comtal.
Approbation d'un contrat avec CHOLTON

Est approuvé le contrat de travaux de génie civil avec CHOLTON aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 638 581.00€

Montant initial TTC : 766 297.20€

Décision n° 2019/02/04 du 20/02/2019

Marché de Maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation en vue de la réalisation d'une passerelle mode doux sur la mare à Sury le Comtal

Approbation d'un contrat avec Vincent Desvignes Ingénierie

Est approuvé le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

Montant initial HT : 17 600.00€

Montant initial TTC : 21 120.00€

Décision n° 2019/02/05 du 20/02/2019

Marché de travaux pour l'aménagement du parking de la MJC de Sury le Comtal
Approbation d'un contrat avec TPCF

Est approuvé le contrat de travaux avec TPCF aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 28 908.00€

Montant initial TTC : 34 689.60€

Fin de la séance : 21H09

Sury Le Comtal, le 25 mars 2019

Le Maire,
Yves MARTIN

